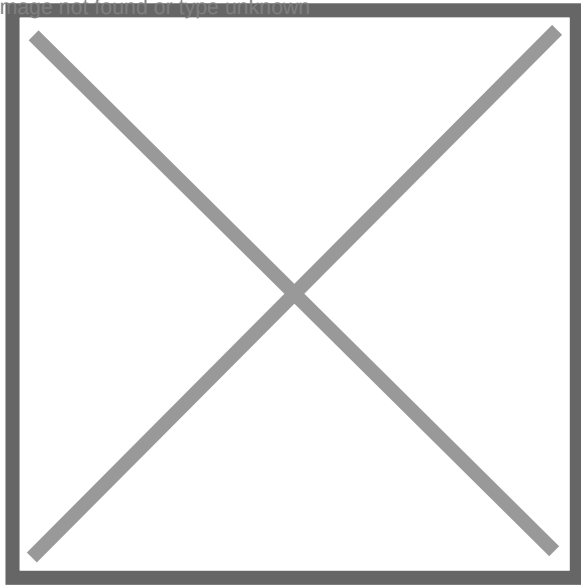


Image not found or type unknown



Renseignements concernant un heritage

Par **anna**, le **27/10/2010** à **14:25**

Bonjour,
ma tante est dcd en fevrier 2010 .n ayant pas d héritiers directs c est donc nous (neveux et nieces)qui sommes heritiers .on sait que notre tante a fait un testament déposé chez son notaire .est il normal qu a ce jour nous n ayons aucune nouvelles du notaire ?si oui comment se deroule cette succession ?peut on nous expliquer pourquoi c est si long ?j ajoute qu il est quasiment impossible de parler a ce notaire (soit en rv a l axterieur .soit en rv a l etude .) svp prenez mes questions au serieux ! merci d avance pour vos reponses !

Par **mimi493**, le **27/10/2010** à **16:02**

Envoi d'une LRAR au notaire pour exiger un RDV et qu'il s'occupe de la succession
+ plainte à la chambre des notaires parce qu'il ne s'occupe pas de la succession et refuse de vous recevoir si pas de réponse à la LRAR

Par **fif64**, le **28/10/2010** à **11:21**

Je vais peut être dire une connerie, mais dans votre message, à aucun moment, vous n'indiquez n'avoir envoyé un courrier au notaire en question.
L'avez-vous bien fait ?

Si effectivement vous avez contacté ce notaire et aucune réponse, exigez d'abord un rendez-vous pour en parler. Si il refuse, LRAR, puis copie à la chambre pour explications.

Par **anna**, le **28/10/2010** à **14:44**

a fifa ! non je n ai pas envoyé de courrier a ce notaire .je l ai eu au tél hier matin apres une semaine d essai (il etait en rv a l exterieur soit autre chose) en tout cas je ne suis pas satisfaite des reponses qu il m a apporté !je l ai senti aga   par mon appel ! pas tres aimable ! m a dit qu il fallait du temps pour traiter crs dossiers car nous sommes 10 neveux et nieces a heriter il lui faut tout verifier et il m a dit qu il bossait parfois les week end et parfois 10 h par jours !bien sur je lui ai dit que cela arrivait a d autres gens !.enfin il m a dit faire son possible pour que tout soit régl   avant la fin de l ann  e .

Par **edellweis**, le **13/11/2012**    **22:20**

nous aussi nous avons un h  ritage en vue de notre tante. Nous sommes trois neveux et ni  ces ,elles nous avaient bien d  sign  es comme tel mais la notaire nous dit aujourd'hui   tre en recherche d'autres neveux ou ni  ces qui   ventuellement seraient encore vivant .on nous demande aussi de nous souvenir combien d'oncle et tante avions nous h  las nous ne les fr  quentons pas nous savons bien que tous sont mort et que pour eux ils n'avaient pas d'enfant.comment peut on le prouver puisque nous avons nous d  j   un age avances 82/72/66 ans . elle le droit de faire ces recherches ?puisque'elle nous a d  sign  . Bien compliqu   cette histoire !!!Ne fait elle pas un exc  s de z. Merci si vous pouvez me r  pondre.

Par **trichat**, le **14/11/2012**    **10:47**

Bonjour

A edellweiss : comment votre tante vous avait-elle d  sign  es :
par testament ? ou simplement oralement?

Si vous   tes d  sign  es l  gataires par testament, le notaire doit simplement appliquer les derni  res volont  s de votre tante, sans faire de recherches compl  mentaires.

A Anna, ne soyez pas impatiente, les notaires sont tr  s lents dans les op  rations de succession, m  me lorsqu'ils doivent appliquer une d  cision judiciaire. Il faut donc les maintenir sous pression et la LRAR est le meilleur moyen pour acc  l  rer les proc  dures, avec copie syst  matique    la chambre d  partementale des notaires.

Cordialement.